



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue jeudi, le 22 novembre 2018 à 19h15 au lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents :

Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Elaine Roy, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Michel Bellemare, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Tous les membres renoncent à l'avis spécial de convocation

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Tenue d'une Assemblée Extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Offre de règlement, Édouard Desmangles
5. Modification de la résolution 116-2018-07
6. Carrefour jeunesse emploi Matawinie
7. Signalisation des sentiers
8. Contrat d'analyse; Dan Meier
9. Contrat de gestion de projet
10. Formation des pompiers

DIVERS

11. Affaires nouvelles
12. Levée de la séance

2. TENUE D'UN ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 247-2018-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que compte tenue que l'ensemble des élus sont présent, soit tenu une réunion extraordinaire afin de régler des points urgents.

Adopté

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 248-2018-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par Madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté



4. OFFRE DE RÈGLEMENT, ÉDOUARD DESMANGLES

CONSIDÉRANT que la municipalité a due exproprier M. Édouard Desmangles ainsi que M. Evans-Jacques Desmangles et Mme Evelyne Desmangles, dans le projet de la rue du Manoir;

CONSIDÉRANT que la municipalité a versé à titre d'indemnité provisionnelle 1 300 \$ à M. Édouard Desmangles et 1 800 \$ à M. Evans-Jacques Desmangles et Mme Evelyne Desmangles;

CONSIDÉRANT que les expropriés font conjointement à la Municipalité de Saint-Côme une contre-offre de 8 000\$ à titre d'indemnité finale dans le règlement de leurs expropriations;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 249-2018-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par Madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte à titre d'indemnités finales d'expropriation, de verser une somme globale de 8 000 \$ répartie comme suit;

- 1 300 \$ déjà versé à titre d'indemnité provisionnelle à M. Édouard Desmangles
- 1 800 \$ déjà versé à titre d'indemnité provisionnelle à M. Evans-Jacques Desmangles et Mme Evelyne Desmangles
- 3 200 \$ solde à être versé à M. Evans-Jacques Desmangles et Mme Evelyne Desmangles
- 1 700 \$ solde à être versé à M. Édouard Desmangles

Adopté

5. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 116-2018-07

CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RANG VERSAILLES (ANCIEN CHEMIN)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a adopté la résolution numéro 116-2018-07 lors de sa séance ordinaire du 19 juillet 2018, procédant à la cession d'une ancienne partie du rang Versailles, étant le lot numéro 6 209 322 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;

CONSIDÉRANT que cet ancien chemin n'est plus utile pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à cette résolution afin que le montant à déboursé par le cessionnaire soit de 1.00 \$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 250-2018-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne



Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le texte de la résolution numéro 116-2018-07 est remplacé par le suivant pour valoir à toutes fins que de droit, à savoir :

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte de céder une partie d'un ancien chemin, étant le lot numéro 6 209 322 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette à Messieurs Yvon Mirandette et Gaétan Roberge;

Que le montant à déboursier par le cessionnaire est de 1.00 \$ plus les taxes applicables;

Que cette cession est sans garantie légale.

Que monsieur le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, tous les documents requis dans le cadre de ce dossier.

Que la Municipalité de Saint-Côme n'encourt aucun frais d'aucune sorte dans ce dossier.

Adopté

6. CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI MATAWINIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a signé un protocole d'entente avec Carrefour jeunesse emploi Matawinie pour le service d'une animatrice de milieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mis un terme prématurément à l'entente;

CONSIDÉRANT que le projet qui de prime abord devait être de 52 semaines, s'est étalé sur 49 semaines et qu'une facturation de 13 192.27 \$ est entrée en ce sens;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 251-2018-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Côme verse le montant de 13 192.27 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Matawinie, à titre de service rendu pour les 49 semaines complété.

Adopté

7. SIGNALISATION DES SENTIERS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 252-2018-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



QUE la municipalité verse une somme de 500 \$ pour la signalisation d'hiver pour le fat bike et la raquette du Parc de Grandpré. Montant déjà prévu au budget.

Adopté

8. CONTRAT D'ANALYSE; DAN MEIER

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 253-2018-11

Il est proposé par Madame la conseillère Éline Roy
Appuyé par Madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité octroi un contrat d'analyse technique de la scène, pour le projet du Parc de l'Harmonie, à Monsieur Dan Meier pour une somme de 400 \$.

Adopté

9. CONTRAT DE GESTION DE PROJET

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 254-2018-11

Il est proposé par Madame la conseillère Éline Roy
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité mandate M. Pierre Riopel, à raison de 35 \$ / hr, à titre de chargé de projet dans le dossier du Parc de l'Harmonie afin de suivre l'avancement des travaux.

Adopté

10. FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT que le Ministère de la sécurité publique (MSP), met des subventions de formation à la disposition des municipalités pour leur service de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que notre service de sécurité publique nécessite une formation adéquate pour la sécurité de notre collectivité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 255-2018-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par Monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité donne la formation suivante à ses pompiers :

- ✓ Formation autopompe : Katie Morin
 Rémi Pinette
 Cindy Maheu-Morin



Benoit Rivest

- ✓ Formation désincarcération : Jean-Daniel Morin Demers
Rémi Pinette

- ✓ Formation pompier 1 : Stéphanie Bergeron
Isaac Desbiens

QUE la municipalité envoie ces demandes de formation à la MRC afin qu'elles soient considérées pour une subvention de formation.

Adopté

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 256-2018-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée. (19h45)

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Michel Bellemare B.Sc., MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier